



effet collectif

Par Avatar

J'ai reçu cela de la préfecture :

"Je vous informe que l'enfant Emma née en 2005 n'a pas été prise en effet collectif car majeure 2 jours après le contrôle du dossier."

Le dossier a été déposé 2 ans plutôt.

C'est légal ? Ou c'est de l'abus administratif.

Par ESP

Bonjour

Quelle est la nature du dossier concerné...Naturalisation?

Par une décision du Conseil d'Etat du 9 décembre 2022, il est rappelé que l'effet collectif d'une naturalisation ne s'applique pas aux enfants majeurs, même pour ceux devenus majeurs en cours de procédure.

Votre enfant devra faire sa demande

[url=https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F2213]https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F2213[url]

Par Avatar

Oui c'est une naturalisation familiale le petit frère est naturalisé avec ses parents.

Donc si le jeune est majeur 2 jours après la prise de décision il n'est pas majeur au moment de la décision ?

Le moment de la décision est le passage au journal officiel ?

Donc si elle n'est pas naturalisée c'est à cause de la lenteur de la procédure ?

Par isernon

bonjour,

si l'enfant est devenu majeur en cours de procédure, il est exclu du bénéfice de l'effet collectif, même lorsque la procédure d'instruction a été anormalement longue en raison de circonstances exceptionnelles (pour une illustration récente : CE, 9 déc. 2022, n° 463264).

source:

[url=https://lexcase-immigration.com/demande-de-nationalite-par-decret-mes-enfants-peuvent-ils-devenir-francais/#:~:text=Si%20%C3%A0%20la%20date%20du,cas%20de%20naturalisation%20par%20r%C3%A9int%C3%A9gration).]https://lexcase-immigration.com/demande-de-nationalite-par-decret-mes-enfants-peuvent-ils-devenir-francais/#:~:text=Si%20%C3%A0%20la%20date%20du,cas%20de%20naturalisation%20par%20r%C3%A9int%C3%A9gration).[/url]

lenteur de la procédure ou dépôt tardif de la demande

salutations